

mandement qui est un excellent résumé de l'important document pontifical.

MANDEMENT

PROMULGUANT L'ENCYCLIQUE *Humanum genus* CONTRE
LA FRANC-MAÇONNERIE

JEAN LANGEVIN,

*par la grâce de Dieu et du St-Siège Apostolique, Evêque
de St Germain de Rimouski.*

Au Clergé et aux Fidèles de notre diocèse.

SALUT ET BÉNÉDICTION EN NOTRE-SEIGNEUR.

Dès le 2 octobre 1882, dans une Circulaire dont vous avez dû avoir la lecture, Nos Chers Frères, Nous vous pré-munissions contre les dangers et les ruses des sociétés secrètes, et nous vous annoncions notre intention de vous en entretenir plus au long. Depuis, à trois reprises différentes, Nous avons encore attiré l'attention de Messieurs les curés sur ce sujet si important, en les pressant de donner à leurs ouailles la traduction des décrets de nos Conciles provinciaux sur ces matières, et en leur demandant au nom du St Siège, divers renseignements là-dessus.

Aujourd'hui cependant, N. C. F., c'est le Souverain Pontife lui-même qui élève la voix, et, s'adressant à l'univers catholique, lui donne un avertissement solennel sur les principes pernicieux de la Franc-Maçonnerie et des autres sociétés secrètes, qui n'en sont que des rejetons ou des alliées. Il exhorte en même temps les Evêques : 1o à démasquer ces sectes dangereuses ; 2o à instruire leurs